

→ Agir autrement, mais toujours avec vous

www.mieuxvivre.la-ville-aux-dames.org



Nous savons maintenant que beaucoup d'entre vous attendent avec impatience le «Villo News» afin d'avoir enfin un autre son de cloches que celui que publie la municipalité.

Que ce soit sur la **scolarité**, le **handicap** ou le **budget**, il est important de vous donner tous les éléments pour vous permettre un avis impartial sur des sujets qui font le quotidien de la Ville aux Dames.

D'autres sujets aussi intéressants, que les **référénts**, la **crise** ou la rue **Lucie Aubrac** constituent le corps de ce nouveau magazine que je vous invite à lire.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.

Jamy Pruvot - Président de l'association

DES RÉFÉRENTS POUR QUOI FAIRE ?

Dans chaque quartier de la Ville-aux-Dames se trouvent désormais des référents, élus municipaux de la majorité de droite. A bien y regarder, se pose un certain nombre de question : à quoi cela sert-il ? si cela sert à quelque chose, est-ce efficace ? etc...

Pour autant est-ce de la démocratie directe, dite participative où chaque citoyen peut s'exprimer sur les décisions municipales ? ou simplement une émanation localisée de la démocratie ? eh bien... que nenni !

Lors des élections municipales l'année dernière, la liste de gauche : « Mieux vivre la Ville-aux-Dames », avait proposé la mise en place de comités de quartier dans lesquels les citoyens auraient eu une participation active, pas seulement dans l'information mais aussi dans le débat et la décision. Notre liste considèrerait et considère toujours que le pouvoir municipal doit être partagé avec l'ensemble des citoyens dans le respect des institutions. Il ne doit pas être le fruit réservé d'une poignée d'élus au détriment de tous.

Confisquer ce pouvoir issu des urnes revient à ne pas considérer les gynépolitains comme étant des personnes responsables, cela équivaut à une forme de populisme bon teint, que l'on retrouve d'ailleurs, dans une certaine mesure dans la politique menée actuellement par Nicolas Sarkozy et son gouvernement : nous voulons parler bien sûr de la confiscation de la démocratie.

LES PERSONNES HANDICAPÉES A LA VILLE AUX DAMES

On aurait pu penser, à voir l'en-fête des documents électoraux de l'actuelle majorité du Conseil Municipal, que les Personnes Handicapées bénéficieraient d'une attention particulière si ces candidats étaient élus puisqu'un magnifique fauteuil roulant était bien en évidence parmi les personnages censés représenter les Gynépolitains. Or que pouvons-nous constater aujourd'hui ? Que rien n'a été fait après plus d'un an de mandat pour améliorer des situations anormales et qu'une circulaire récente concernant la prochaine rentrée scolaire est scandaleusement « discriminatoire ».



Stationnement.

La très grande majorité des places de stationnement réservées sur le territoire de la commune aux personnes handicapées n'est pas réglementaire, si bien que chacun peut les utiliser à sa guise en toute impunité en faisant annuler n'importe quel PV dressé à son encontre. En effet une verbalisation ne peut être valable qu'à la double condition expresse que :

- A)** "Chaque emplacement soit prévu par un arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police (*le maire généralement*)" (article L 2213-2-3° du Code Général des Collectivités Territoriales, article repris dans l'article L 411-1 du Code de la Route) ;
- B)** Chaque place soit obligatoirement pourvue d'une signalisation verticale. **Le logo peint sur la chaussée n'est ni obligatoire ni suffisant** (Instruction Ministérielle du 7 juin 1972 consolidée par l'Arrêté Ministériel du 12.02.2008 article 55 § C)

Trottoirs

Un texte législatif du 11.02.2005 donne des directives ainsi qu'un certain nombre de préconisations quant à l'accessibilité des trottoirs, en particulier celle de réserver un passage minimal de 1,40 m, hors obstacles. S'il est parfois difficile de respecter ces recommandations pour l'existant ancien, on doit les mettre en œuvre en cas de rénovation et d'aménagement. Eh bien dans la partie rénovée de la rue George SAND, un fauteuil roulant ou même une maman poussant un landau sont obligés en de nombreux endroits de descendre du trottoir, gênés par les « magnifiques » bacs en simili pierre qui sont venus in-extremis pallier à l'oubli des emplacements prévus pour recevoir les arbres.

À l'heure où nous imprimons, tout n'est pas réglé.

Roland HEMME, Président de l'ADAPH
(Association Départementale d'Aide aux Personnes Handicapées)

ENCORE DES PROBLÈMES AVEC LES CHIFFRES

Lors de la réunion du budget 2009, Monsieur le Maire nous a informés que les années 2009 et 2010 seraient très dures mais que la municipalité maîtrisait les comptes publics. Pourtant, nous pouvons douter, car il y a quelques interrogations sur les chiffres et les propos tenus.

- En effet, le « nous n'augmenterons pas les impôts » affirmé lors du dernier Conseil Municipal et la présentation des vœux, se transforme en : « nous pensons que nous n'augmenterons pas les impôts ».

- La part d'endettement à taux variable est présentée à 39%, en dessous de la moyenne nationale, alors que, lors du Conseil Municipal du 20 novembre 2008, Monsieur le Maire nous a déclaré que les emprunts se décomposaient ainsi : 42 % de taux variables, 52% de taux fixes et 6% de taux variables et fixes.

Pour l'agrandissement de la Mairie, le coût du projet ne cesse d'évoluer : 395 000€ en septembre, 400 000€ lors du Conseil du 15 décembre, 450 000€ lors des vœux du Maire et 425 000€ lors de la réunion du budget. A n'y plus rien de comprendre ! Lors du CM du lundi 29 mars, le maire a annoncé un nouveau chiffre de 398 000€, après ouverture des plis d'appel d'offre. Espérons que ce chiffre sera le dernier et le bon !

MONSIEUR LE MAIRE SERAIT-IL FÂCHÉ AVEC LES CHIFFRES ?



Qui définit les priorités des travaux de voirie ?

À l'étang A. Robineau des aménagements ou des travaux de bouchage de chemin sont effectués. Pourtant, rue Ginette Neveu, étant donné l'état de la voirie, deux voitures ont du mal à se croiser. La situation dure déjà depuis plus d'un an (depuis que cette rue a été mise en double sens). il suffirait de boucher les trous avec les matériaux adaptés pour améliorer cette situation.

LUCIE AUBRAC MÉRITAIT MIEUX...



Dernièrement la majorité municipale a voté le baptême d'une rue desservant le karting, elle lui a donné

le nom de Lucie Aubrac, résistante, femme exemplaire qui a voué son existence à faire comprendre ce que la barbarie nazie avait pu engendrer, et surtout ce que toutes les barbaries ont pu engendrer jusqu'à nos jours.

Il était important de donner un nom à une rue ou route (*celle-ci se trouve en zone non habitée au pied du pont du TGV*), mais que dire lorsque l'on y donne un nom comme celui de Lucie Aubrac, l'opposition de gauche a voté contre, y voyant là une forme de mépris à l'encontre d'une femme dotée d'un courage immense pendant l'occupation nazie. Un personnage féminin moins fort dans le symbole aurait pu être attribué à cette rue. Allez, un exemple : « le Chemin des Dames », nom d'une célèbre bataille de la Première Guerre Mondiale.

Ce qui est certain c'est que Lucie Aubrac a accompli, en particulier, dans le cadre de mouvements pour la paix, un travail d'éducation auprès des jeunes presque jusqu'à son décès en 2007. Il aurait été plus logique que son nom soit apposé sur une rue proche des écoles et du Centre Camille Claudel ou Françoise Dolto (là encore un symbole), pour que tous gardent en mémoire ce qu'elle avait fait et pourquoi elle l'avait fait.

Au milieu de nulle part son message restera muet...

Souvenir de la déportation

- Le 26 avril dernier, pour la première fois, avec l'association «Mieux Vivre La Ville aux Dames», une célébration a eu lieu à la mémoire des déportés.
- 64 ans après le procès de Nuremberg où des responsables nazis ont été jugés, nous resterons vigilants afin que ne se reproduisent pas les idéologies qui divisent en distillant la haine de l'autre.

Plus d'info sur notre Blog

RÉTABLISSONS LA VÉRITÉ SUR LES SUBVENTIONS DE LA CANTINE SCOLAIRE !

C'est dans un article du Journal Municipal VD Infos de février 2009, que la majorité de notre municipalité a créé la polémique sur le paiement de la restauration scolaire au collège Pablo Neruda.

M. Bénard, soucieux de l'équité de traitement des collégiens en matière de tarifs de la restauration scolaire, s'en est pris à sa voisine, la municipalité de Saint-Pierres-des-Corps, lui reprochant d'appliquer des tarifs différentiels entre les collégiens corpopétrussiens et gynépolitains. **Mais à qui la faute ?**

Jusqu'à présent, des disparités relatives à la qualité et à l'organisation de la restauration scolaire étaient pratiquées dans le département, notamment en matière de tarifs entre les élèves du collège Pablo Neruda selon la prise en charge de leur municipalité et donc leur commune de résidence.

• Mais il faut noter que le montant de la prise en charge des repas dépend bien de la volonté politique de la municipalité : pas moins de **200 000 €**/an financés par Saint Pierre des Corps pour assurer la continuité du service de la cantine contre **8000 €** maxi pour La Ville aux Dames (cf. prorata au nombre de collégiens ?) ...

L'équité aurait-elle dû consister par un désengagement de la municipalité de St Pierre des Corps et une révision à la hausse des tarifs de la restauration de ses collégiens pour ne pas froisser ceux délaissés par La Ville aux Dames ?

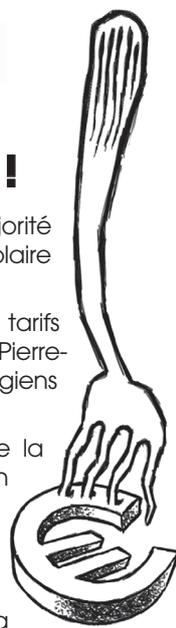
Mais depuis le 1er janvier 2005 (*Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales*) la restauration scolaire est devenue une compétence du Conseil Général qui doit assurer l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général et technique des 56 collèges publics dont il a la charge.

La commune de St Pierre des Corps a dû assurer la continuité du service depuis 2005 !

Et il aura fallu attendre le **changement de majorité** au Conseil Général d'Indre-et-Loire en 2008 pour enfin voir la loi être appliquée à la rentrée de septembre 2009 ...

Mr le Maire, au lieu de reprendre à son compte les arguments outrageusement politiques de son adjoint responsable aux affaires scolaires, sur une prétendue discrimination républicaine dont auraient été victimes les parents d'élèves, se serait grandement accompagné dans leurs démarches, avec la municipalité de St Pierre des Corps et le CG37, pour demander à l'ancienne majorité Départementale d'assumer ses responsabilités républicaines conformément à la loi.

N'oublions pas de citer le combat permanent de la F.C.PE du collège Pablo Neruda qui depuis 2005 s'est investi bénévolement contre cette « injustice républicaine ».



Rentrée-Scolaire

Tout d'abord, on n'a guère entendu dans les rangs de la majorité municipale, la moindre objection à la disparition programmée des **RASED** (*réseaux d'enseignants spécialisés venant en aide aux enfants en difficultés scolaires*). Or, l'école de La Ville aux Dames bénéficie actuellement de ce système mais risque à terme de s'en voir privé.

Le formulaire récemment diffusé pour préciser la « Procédure d'inscription dans les Ecoles » contient, quant à lui, une « **énormité** » ayant un parfum certain d'illégalité contraire au droit imprescriptible de tout enfant d'âge scolaire à fréquenter l'école primaire.

Si la réglementation actuelle prévoit, depuis quelque temps, la présentation d'un certificat médical (*en sus des certifications de vaccinations obligatoires*), il s'agit d'un certificat « **d'aptitude** » (et c'est déjà discutable puisqu'il existe un service public de santé scolaire) mais ja-

mais au grand jamais il n'a été question de « **bonne santé** » et encore moins de « **maturité** ».

Comment le médecin de famille peut-il décider du point de développement intellectuel à partir duquel pourront s'ouvrir les portes de l'école à un enfant en âge d'y entrer ? Faut-il rappeler que la loi donne le droit à toute famille de refuser le

placement de son enfant en établissement spécialisé et que, dans ce cas, l'école est tenue de l'accueillir. On peut regretter que cette disposition soit parfois contraire à l'intérêt de l'enfant concerné, mais c'est la loi !

On peut donc légitimement s'étonner que quelqu'un qui prétend « **appliquer sans état d'âme** » la loi récente sur le service d'accueil, ignore délibérément cette autre loi plus ancienne qui place tous les enfants sur le même pied d'égalité quant à leur accueil à l'École de la République.



«Mieux Vivre la Ville aux Dames»

6 rue Elsa Triolet 37700 La Ville aux Dames - Tél. : 06 25 86 00 10 - 06 14 57 32 96

E-mail : mieuxvivrelvad@aliceadsl.fr - Web : <http://www.mieuxvivrelavilleauxdames.org>